



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Représentativité des très petites entreprises dans le dialogue social du BTP

Question écrite n° 37145

Texte de la question

M. Michel Lauzzana attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la représentativité des très petites entreprises (TPE) dans le dialogue social du secteur du bâtiment. En effet, dans ce secteur, les entreprises de moins de 10 salariés représentent 92 % des entreprises, 50 % des salariés et au moins 50 % du chiffre d'affaire du bâtiment en France. Malgré cela, les règles actuelles en matière de représentativité des organisations professionnelles semblent désavantager les représentants des petites entreprises et de l'artisanat au sein d'une branche. Ainsi, il semble que l'organisation professionnelle qui prend part aux négociations ne soit pas celle qui possède le plus grand nombre d'adhérents mais celle dont les entreprises adhérentes emploient le plus de salariés. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion envisage des mesures en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37145

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2271

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)